

**Commune de  
La Côte-aux-Fées**

**Séance du Conseil général  
du lundi 19 juin 2023**

\*\*\*\*\*

# *Comptes 2022*

# RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

## relatif aux comptes 2022

Monsieur le Président,  
Madame la conseillère générale, Messieurs les conseillers généraux,

Conformément aux dispositions:

de la loi sur les communes, du 24 juin 2014 ;

**de l'article 7.9 du règlement de la Commune de La Côte-aux-Fées, du 24 juin 2003 ;**

Nous soumettons à votre approbation les comptes pour l'exercice 2022.

### **INTRODUCTION**

Comme lors de la présentation des comptes 2021 et malgré une gestion stricte des finances communales, nous nous voyons contraints de vous présenter des comptes 2022 déficitaires comme le prévoyait le budget. Toutefois, nous avons réussi à réduire le déficit qui s'élève à Fr. 55'000.19. Un résultat pas totalement réel étant donné qu'il est impacté par les réévaluations des immeubles du patrimoine financier.

Le Conseil communal reste toujours très vigilant dans ses dépenses. Seuls des projets qui contribuent au bon développement de notre Commune ainsi que ceux permettant de relever les défis imposés par la politique nationale et cantonale sont retenus.

Nous n'apporterons pas de commentaires détaillés sur les comptes 2022 dans ce rapport. Ils ont été directement intégrés au détail du compte de fonctionnement.

---

### 0. ADMINISTRATION GENERALE

Ce chapitre présente une charge moins importante que prévue au budget 2022, Une différence sur les non-valeurs liées aux impôts d'un montant nettement inférieur peut être constatée. Ce montant est impossible à évaluer de manière plus précise étant donné qu'il est lié aux taxations qui sont inconnues au moment de l'établissement des budgets.

---

### 1. ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier étant donné que les dépenses sont conformes aux prévisions voire légèrement en dessous.

---

### 2. FORMATION

Ce chapitre présente une légère diminution de charges en lien avec les mutations des habitants (élèves qui arrivent ou qui repartent). Toutefois, ce chapitre reste une des principales raisons de notre déficit important.

A noter tout de même que les charges liées aux trois cycles représentent un montant de 537'449.50 soit 70 % du montant perçu par l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Nous sommes contraints par les décisions cantonales en matière d'organisation scolaire et ne pouvons prendre des décisions qui pourraient contribuer à une diminution des coûts.

### 3. CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES

---

Ce chapitre est légèrement plus élevé que la prévision du budget 2022 principalement par rapport au coût « part pour sports VDT). En effet l'augmentation du nombre d'habitants a eu pour conséquence une charge plus importante de ce compte. De plus, un contrôle électrique nous a contraints à effectuer des travaux au Temple.

### 4. SANTE

---

La diminution des charges de ce chapitre est principalement en relation avec le compte 31300.00, prestations de services de tiers dans le contrôle des denrées alimentaires. Si ces contrôles ont eu lieu, la facture ne nous est pas encore parvenue.

### 5. SECURITE SOCIALE

---

Ce chapitre présente une diminution de charges due principalement à une baisse des charges des parts pour les différents services sociaux. Par contre, la part pour le guichet social est plus importante que prévu.

### 6. TRANSPORTS

---

Globalement, on peut relever que l'entretien des routes et une importante modification sur le réseau électrique ont conduit à une charge plus importante de ce chapitre.

### 7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT

---

#### **71. Approvisionnement en eau**

Les chapitres 7100 "Approvisionnement en eau – réseau La Côte-aux-Fées », 7106 "Approvisionnement en eau – réseau Mont-des-Verrières », 7200 "Protection des eaux" et 7303 " Déchets des entreprises" doivent s'autofinancer et n'ont donc aucune influence sur le résultat de l'exercice.

Nous constatons que le résultat du compte de l'eau présente un bénéfice à hauteur de Fr. 46'824.74. Ce montant viendra en diminution de la charge au bilan par le compte 35100.00.

Le compte de Semver boucle avec un bénéfice de Fr. 65'204.20.

Le Compte de résultat de l'épuration voit apparaître un bénéfice de Fr. 9'963.15.

## 7301 Déchets des ménages

Il est à relever que la part relative au mandat avec Val-de-Travers pour les déchets est stable par rapport à 2021 et aux prévisions budgétaires.

Le Conseil communal continue sa politique très stricte de gestion des déchets qui contribue au bon résultat de ce chapitre.

Nous vous rappelons que la part de l'impôt qui couvre ce chapitre est actuellement de 20%.

## 8. ECONOMIE PUBLIQUE

---

Pas de remarques particulières pour ce chapitre.

## 9. FINANCES ET IMPOTS

---

L'année passée, nous vous présentions le tableau ci-dessous pour illustrer la baisse des revenus fiscaux sur le bénéfice des personnes morales. Cette année, nous constatons une nouvelle baisse :

<b>2011</b>	Fr. 476'000.00	<b>2017</b>	Fr. 54'000.00
<b>2012</b>	Fr. 514'000.00	<b>2018</b>	Fr. 84'000.00
<b>2013</b>	Fr. 350'000.00	<b>2019</b>	Fr. 64'500.00
<b>2014</b>	Fr. 255'000.00	<b>2020</b>	Fr. 29'000.00
<b>2015</b>	Fr. 147'000.00	<b>2021</b>	Fr. 18'566.45
<b>2016</b>	Fr. 73'000.00	<b>2022</b>	Fr. 11'503.48

Toutefois, au vu de l'augmentation de la population, nous constatons une augmentation des revenus des personnes physiques ainsi que de l'impôt sur la fortune.

Le Conseil communal s'est vu contraint selon les bases légales de réévaluer les bâtiments du patrimoine financier. Etant donné que les appartements sont régulièrement entretenus, que d'importants travaux d'assainissement de la distribution de chaleur ont été réalisés ainsi que l'introduction du chauffage à distance, il a été décidé de prévoir un pourcentage de 6% mis à part La Crêta 11 qui a été évalué à 6.5%. Les valeurs au bilan sont tout à fait réalistes par rapport au marché de l'immobilier actuel et au vu du bon état de nos bâtiments. Cette réévaluation a été réalisée en accord avec notre fiduciaire.

Cette réévaluation a eu les impacts suivants :

- Diminution de la réserve relative au patrimoine financier (compte 296000) d'un montant de Fr. 139'029.35 pour compenser la perte de valeur des bâtiments : Crêta 11 et Bolles-du-Temple 27.
- Par contre, la réévaluation des bâtiments Hôtel de la Poste et La Crêta 3 a permis une recette exceptionnelle de Fr. 233'914.00. Cet exercice comptable qui doit être effectué tous les 5 ans, a généré cette plus-value nette impactant le résultat financier de l'année comptable 2022. Cette réévaluation n'a toutefois créé aucune liquidité et n'améliore pas la situation financière de la Commune.

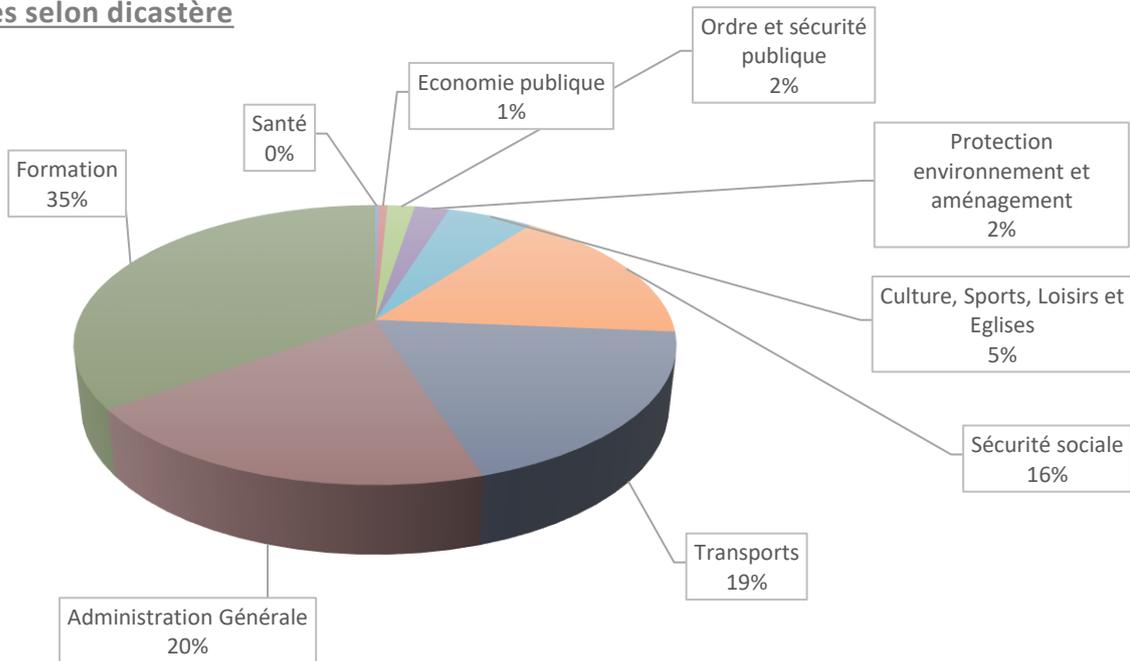
De plus la réévaluation des actions de Groupe E a permis une rentrée exceptionnelle de Fr. 12'180.00.

Il est illusoire de penser que la situation financière de notre Commune s'est améliorée étant donné que le résultat n'est dû qu'à des réévaluation du bilan.

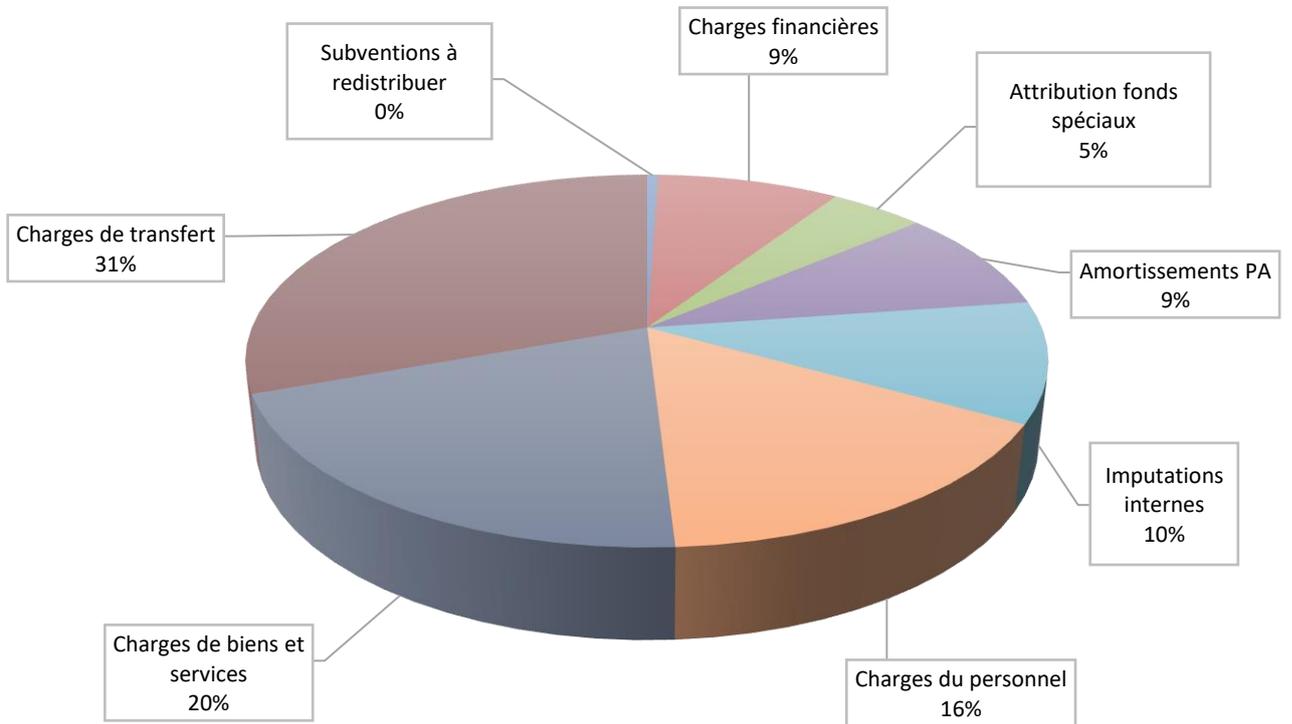
### **REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES CHARGES ET DES RECETTES DES COMPTES 2022**

Afin de vous donner une vision globale, nous avons effectué quatre graphiques indiquant le pourcentage respectif des principales charges et recettes des comptes.

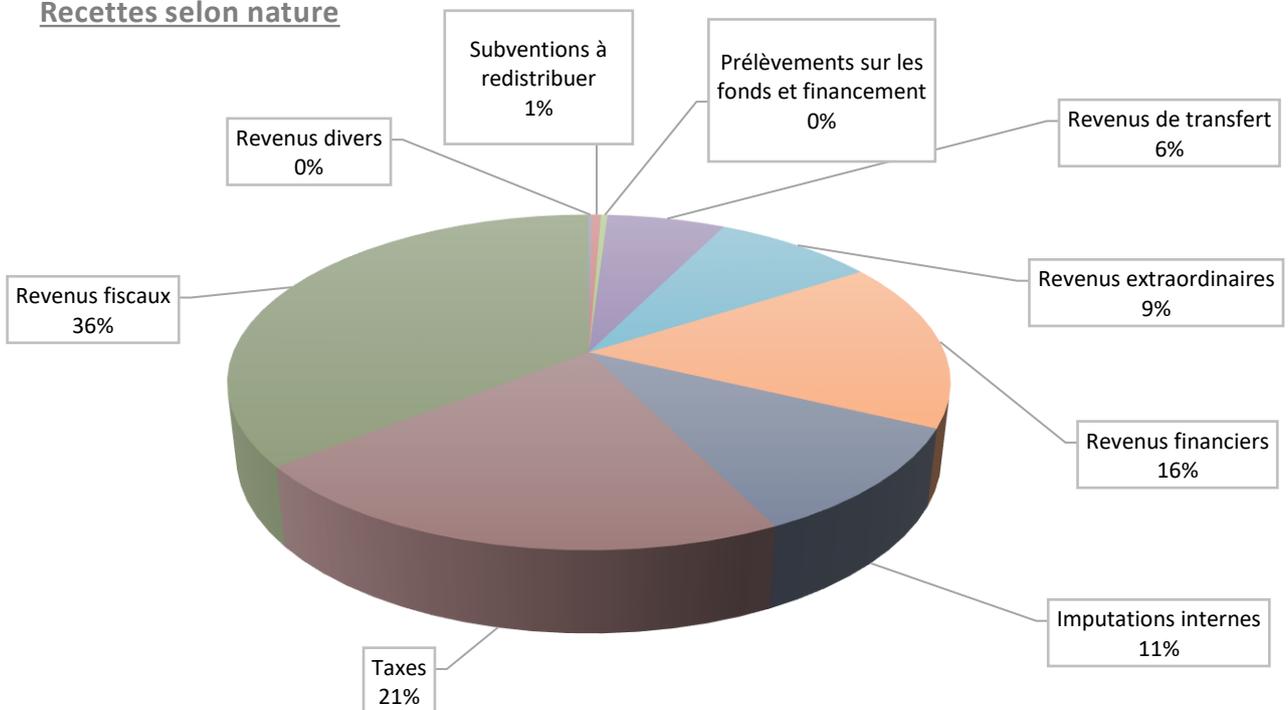
#### **Charges selon dicastère**



### Charges selon nature



### Recettes selon nature





# ***Le Conseil général de La Côte-aux-Fées***

vu le rapport du Conseil communal, du 19 juin 2023 ;  
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;  
sur la proposition du Conseil communal,  
arrête :

**Article premier** Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent :

- a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 2'969'521.99
Revenus d'exploitation	<u>Fr. 2'403'322.92</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. -566'199.07
Charges financières	Fr. 283'957.02
Produits financiers	<u>Fr. 520'426.15</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr. 236'469.13
<b>Résultat opérationnel (1 + 2)</b>	<b>Fr. 329'729.94</b>
Charges extraordinaires	Fr. 0.00
Revenus extraordinaires	<u>Fr. 274'729.75</u>
Résultat extraordinaires (3)	Fr. 274'729.75
<b>Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)</b>	<b>Fr. 55'000.19</b>

- b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr. 74'027.60
Total des recettes	<u>Fr. 60'344.90</u>
Investissements nets	Fr. 13'682.70

- c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr. 16'353.40
Total des recettes	<u>Fr. 30'000.00</u>
Investissements nets	Fr. -13'646.60

- d) le bilan au 31 décembre 2022

**Art. 2** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2022 est approuvée.

**Art. 3** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Côte-aux-Fées, le 19 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Philippe Juve

Fabien Pétremand